**LE TREPORT**
**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 131 Impasse de Combe**
**69400 PORTE DES PIERRES DOREES**
**829 068 337 RCS VILLEFRANCHE TARARE**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 OCTOBRE 2024

L'an Deux mille vingt-quatre,
Le 4 octobre,
A 10 heures,

Les associés de la Société LE TREPORT, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

**Sont présents :**

**- Société A&S INVEST,**
représentée par son Gérant, Monsieur Alexandre DUMONT,
titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété,

**- Société AQUA 1,**
représentée par son Gérant, Madame Géraldine FREMI,
titulaire de 900 parts sociales en pleine propriété,

Seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Géraldine FREMI, gérante non associée est Présente.

L'Assemblée est présidée par Madame Géraldine FREMI, en sa qualité e représentante de la société AQUA 1, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

**A titre ordinaire :**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Madame Géraldine FREMI, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**A titre extraordinaire :**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,

- Modification de l'article 7 des statuts consécutive à une cession de parts sociales intervenue entre associées,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

***PREMIÈRE RÉSOLUTION***

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Géraldine FREMI de ses fonctions de gérante notifiée à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 4 octobre 2024 :

Monsieur Alexandre DUMONT,
demeurant 7 Traverse Beaulieu 13001 MARSEILLE,
pour une durée illimitée.

Monsieur Alexandre DUMONT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.**

*Monsieur Alexandre DUMONT déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.*

***DEUXIÈME RÉSOLUTION***

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Alexandre DUMONT ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant seront prises en charge par la Société.

Les cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes seront également prises en charge par la Société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.**

***TROISIEME RÉSOLUTION***

Après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée en date à PORTE DES PIERRES DOREES du 4 octobre 2024, déposé le 4 octobre 2024 au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par la société AQUA 1 à la société A&S INVEST de la totalité des 900 parts sociales numérotées de 1 à 900, lui appartenant dans la Société, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 7 - PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à la somme de 1.000 euros. Il est divisé en 1.000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 1.000, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à la société A&S INVEST, associée unique. »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.**

***QUATRIEME RÉSOLUTION***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 131 Impasse de Combe, 69400, PORTE DES PIERRES DOREES au 68 rue Sainte 13001 MARSEILLE, et ce à compter du 4 octobre 2024.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 68 rue Sainte 13001 MARSEILLE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.**

***CINQUIEME RÉSOLUTION***

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante, les associées et le gérant nouvellement nommé.

**Mme Géraldine FREMI**

**P/ AQUA 1**
*Mme Géraldine FREMI*

**M. Alexandre DUMONT**

**P/ A&S INVEST**
*M. Alexandre DUMONT*